



BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE PECHE

DIMANCHE 16 AVRIL 2017

NOM, prénom :

Adresse :

Tel : Age :

Je soussigné, NOM, prénom :

parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise mon enfant à participer au concours de pêche.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de ce concours.

Signature :

Bulletin à retourner impérativement au bureau du Mille Sabords - quai des Cabestans – BP 70 – 56640 ARZON

PROGRAMME :

- Concours de pêche organisé de 14h30 à 17h00
- Rendez-vous au YCCA à 14h30 pour le briefing
- 17h30 : remise des prix au YCCA (de nombreux lots à gagner avec la participation de Prêtàpêcher et Destock pêche)

Prêtàpêcher.com



REGLEMENT CONCOURS DE PECHE

Le présent règlement s'applique pour le concours de pêche du dimanche 16 Avril 2017 sur le ponton V2 dans le port du CROUESTY.

1. Le concours de pêche est organisé par le Printemps Nautique du Croesty dans un cadre convivial.
2. Concours en individuel
3. Le concours est ouvert à tous, tout enfant de moins de 12 ans devra être accompagné par les parents.
4. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour les enfants pendant toute la durée du concours.
5. Les personnes qui s'inscrivent à ce concours promettent de pratiquer **une pêche responsable et raisonnée, dans le respect des tailles légales.**
6. L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant.
7. Techniques de Pêche autorisées :
 - a. Seules les pêches au poser sont autorisées : Appât vivant ; mort ; leurres ; buldo etc.
 - b. L'amorçage est interdit.
 - c. Une seule canne peut être mise en action de pêche par chaque participant.
8. Mesures et comptabilisations des prises :
 - a. Toutes les espèces seront prises en compte.
 - b. 1cm égal 1 point.
 - c. Un classement sera établi selon le barème avec une remise de prix.